

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Sainte-Foy, à 17 h, le 17 octobre 2002.

Sont présents formant quorum:

- M. le maire Jean Garon, Ville de Lévis, vice-président du Comité exécutif
- M. le préfet Michel Giroux, MRC de la Jacques-Cartier,
- M. le préfet Henri Cloutier, MRC de la Côte-de-Beaupré, vice-président du Conseil
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de l'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Gilles Bolduc, Québec
- M. le conseiller Paul Gardon, Québec
- M. le conseiller André Gignac, Québec
- M. le conseiller Denis Giguère, Québec
- M. le conseiller Jacques Joli-Cœur, Québec
- M. le conseiller Claude Larose, Québec
- M. le conseiller Pierre Brochu, Lévis
- M. le conseiller André Hamel, Lévis
- M. le conseiller Alain Lemaire, Lévis
- Mme la conseillère Danielle Roy-Marinelli, Lévis

Sont absents :

- M. le maire Jean-Paul L'Allier, Ville de Québec, président
- M. le conseiller Jacques Jobin, Québec
- M. le conseiller Ralph Mercier, Québec

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M^e Pierre Rousseau, secrétaire

Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte par le vice-président du Conseil. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2002-095

Sur proposition de M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Paul Gardon, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point 4.1 Règlement sur l'établissement des quotes-parts.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 19 septembre 2002

Résolution n° C-2002-096

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île-d'Orléans, appuyée par Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 19 septembre 2002.

Adoptée

Avis / Règlement No 2-2002 remplaçant le premier projet de schéma d'aménagement révisé adopté par la MRC de la Jacques-Cartier

Résolution n° C-2002-097

Sur proposition de M. Claude Larose, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île-d'Orléans, il est unanimement résolu :

D'émettre au ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, un avis favorable en ce qui concerne le règlement No 2-2002 remplaçant le premier projet de schéma d'aménagement révisé adopté par la MRC de la Jacques-Cartier, le tout suivant les recommandations et les motifs mentionnés au mémoire et à l'analyse technique en date du 30 septembre 2002 préparés par les responsables de l'aménagement du territoire de la CMQ. Tous les éléments obligatoires applicables à la révision d'un schéma d'aménagement font partie du document de la MRC et les orientations retenues respectent les orientations générales reconnues par le gouvernement.

Référence: Mémoire du 30 septembre 2002

Responsable: Secrétaire

Adoptée

Début du processus d'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles

Résolution n° C-2002-098

Sur proposition de M. Denis Giguère, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'amorcer, conformément à l'article 53.11 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le processus d'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ selon le calendrier joint en annexe II du mémoire en date du 8 octobre 2002 du directeur général de la CMQ;

D'autoriser le directeur général à préparer un protocole d'entente à intervenir entre la CMQ et RECYC-QUÉBEC relativement au programme du gouvernement pour l'obtention d'une aide financière au montant de 365 000 \$;

De mandater le directeur général pour la préparation des devis d'appel d'offres pour l'obtention des services professionnels requis pour un montant n'excédant pas 215 000\$.

Référence: Mémoire du 8 octobre 2002
Responsable: Directeur général

Adoptée

Adoption du règlement 2002-8 décrétant un emprunt au montant de 365 000 \$ pour la réalisation du Plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec (rive nord)

Résolution n° C-2002-099

Sur proposition de M. Denis Giguère, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter le règlement 2002-8 décrétant un emprunt au montant de 365 000 \$ pour la réalisation du Plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence: Mémoire du 8 octobre 2002
Responsable: Secrétaire-trésorier

Adoptée

Bordereau d'information

Résolution n° C-2002-100

Sur proposition de M. le conseiller Denis Giguère, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Paul Gardon, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information 02-10 en date du 17 octobre 2002 contenant les points suivants :

1. Lettre datée du 18 septembre 2002 du maire de Québec adressée au maire de la Ville de Saint-Georges concernant le réseau routier en Chaudière-Appalaches.
2. Lettre adressée à la sous-ministre adjointe aux politiques du ministère des Affaires municipales et de la Métropole transmettant les commentaires techniques sur le règlement du gouvernement relatifs au Programme de partage de la croissance de l'assiette foncière.
3. Lettre adressée au ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole concernant le règlement du gouvernement sur le Programme de partage de la croissance de l'assiette foncière.
4. Lettre datée du 30 septembre 2002 de la MRC de La Jacques-Cartier accusant réception de la résolution C-2002-092 adoptée par le Conseil de la CMQ relativement à son appui à la Semaine de réduction des déchets.
5. Lettre datée du 30 septembre 2002 du Cabinet du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau accusant réception de la résolution C-2002-091 relativement à la demande d'avis sur le règlement No 126 de la MRC de la Côte-de-Beaupré.

6. Lettre datée du 30 septembre 2002 de la MRC de La Jacques-Cartier accusant réception de la résolution C-2002-082 adoptée par le Conseil de la CMQ relativement à son appui aux Amis de l'autoroute 73/173
7. Lettre adressée à la sous-ministre adjointe aux politiques du ministère des Affaires municipales et de la métropole transmettant les commentaires sur le cadre gouvernemental d'aménagement et de développement de la CMQ.
8. Lettre datée du 30 septembre 2002 du directeur de cabinet adjoint du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole accusant réception de la résolution E-2002-068 (1) adoptée par le Comité exécutif de la CMQ relativement au règlement de contrôle intérimaire 67-02 de la MRC de Charlevoix.
9. Lettre datée du 23 septembre 2002 du directeur de cabinet adjoint du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole accusant réception des résolutions C-2002-085 (RCI 01-2002 de la MRC de la Jacques-Cartier), C-2002-086 (RCI 127 de la MRC de la Côte-de-Beaupré) et C-2002-087 (MRC de la Nouvelle-Beauce) adoptées par le Conseil de la CMQ.
10. Lettre datée du 2 octobre 2002 du vice-président de Recyc-Québec adressée à Marc Rondeau concernant la première rencontre de la Table de concertation – secteur municipal.
11. Procès verbal de la séance du Comité exécutif du 29 août 2002.
12. Rapport du directeur général sur la mission à Bordeaux

Adoptée

Période d'intervention des membres du Conseil

Période d'intervention des membres du Conseil.

Période de questions du public

Période de questions du public.

Levée de la séance

Résolution n° C-2002-101

Sur proposition de M. Alain Lemaire, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. Jean Garon, maire de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

VICE-PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE